



FI014 - MODULE DE FORMATION AGENTS IMMOBILIERS « NOTIONS DU BÂTIMENT »

PUBLIC

- Agents immobiliers
=> réglementation « Loi ALUR », décret n° 2016-173 du 18 février 2016 (JORF du 21 février)

OBJECTIFS

- Vous serez capable d'identifier les notions de base du bâtiment : conception d'un bâtiment (plans, gros œuvre, second œuvre), réglementation, équipements techniques, mais aussi rénovation et pathologies.
- Une formation indispensable pour être crédible vis à vis des vendeurs et acquéreurs !

PROGRAMME

Cette formation a pour but de préparer les diagnostiqueurs à évoluer dans les immeubles bâtis avec les connaissances qui leur seront nécessaires pour mener à bien leurs opérations d'investigation.

Elle portera sur :

- Valeur administrative d'un bien immobilier
- Le bâtiment en général
- Les différents ouvrages de bâtiments suivant un processus chronologique de construction
- Les contrôles réglementaires
- La transition énergétique des bâtiments
- La Pathologie des bâtiments
- Les phases de démolition

TUTORAT

- Durant toute la durée de votre formation, vous avez la possibilité d'échanger avec un formateur dans le domaine.
=> réglementation « Loi ALUR », décret n° 2016-173 du 18 février 2016 (JORF du 21 février)

PRÉREQUIS

- Etre agent immobilier.
=> réglementation « Loi ALUR », décret n° 2016-173 du 18 février 2016 (JORF du 21 février)